

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS AU SOUTIEN DES ODD ET DU PROGRAMME POUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT



Les Objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du programme syndical parce qu'ils sont fondés sur des droits, sont universellement pertinents et reposent sur trois dimensions interdépendantes: l'économie, la société et l'environnement.

Le mouvement syndical réclame un *nouveau contrat social*¹ pour les gouvernements, les entreprises et les travailleurs et travailleuses, avec un socle de protection sociale pour tou(te)s les travailleurs/euses. Cela signifie que les droits soient respectés, que les emplois soient décents et assortis d'un salaire minimum de subsistance et de négociations collectives, que les travailleurs/euses disposent d'un certain contrôle sur leur temps de travail, que la couverture sociale soit universelle, que les entreprises opèrent de manière responsable et avec diligence, que l'accès à des services publics gratuits et de qualité soit garanti pour tous sans discrimination et que le dialogue social assure des mesures de transition juste en matière de climat et de technologie.

Les ODD sont une voie royale pour promouvoir un nouveau modèle de développement réclamé par les syndicats du monde entier. La coopération au développement, guidée par le Programme pour l'efficacité du développement, est essentielle pour soutenir un changement en ce sens.

Les syndicats sont fortement impliqués dans la coopération au développement au travers de programmes qui couvrent des domaines essentiels pour atteindre les ODD, comme les droits du travail, les droits à la santé et à la sécurité au travail, la protection sociale, l'égalité des sexes, l'organisation des travailleurs/euses, le renforcement des processus de dialogue social et les relations entre partenaires sociaux.

Les syndicats sont des acteurs du développement à part entière. Grâce à leurs initiatives de coopération internationale, ils contribuent à de multiples objectifs et cibles du Programme à l'horizon 2030, comme les droits du travail, la protection sociale, l'égalité des genres, la justice climatique, la responsabilité des entreprises, le dialogue social et les relations entre partenaires sociaux. Les principes de l'efficacité du développement (appropriation, accent sur les résultats, partenariats pour un développement inclusif, transparence et responsabilité) sont inhérents à l'établissement d'un mouvement des travailleurs/euses actif aux niveaux local, sectoriel, national et mondial.

Ce document d'analyse présente des exemples de la manière dont les programmes syndicaux contribuent aux ODD et sont liés aux principes d'efficacité du développement.²

PRINCIPES D'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT



ACCENT SUR LES RÉSULTATS

L'application des droits des travailleurs/euses est au cœur des schémas de croissance durable et à long terme et est donc conforme à l'accent mis sur les résultats relatif à «l'effet durable sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités».



PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

Le soutien du dialogue social est tout à fait conforme aux partenariats pour un développement inclusif, ainsi qu'à la transparence et à la responsabilité, en «reconnaissant le rôle différent et complémentaire de tous les acteurs» et, en particulier, des partenaires sociaux.



TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

La responsabilité mutuelle des citoyens, des organisations et des parties prenantes est essentielle pour aboutir à des résultats. Les syndicats promeuvent des pratiques transparentes et responsables.



APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE

Contribuer à mettre en place ou à améliorer des politiques de transition juste afin de renforcer le principe d'appropriation des priorités du développement par les pays en développement.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES



Cible 8 Cible 5 Cible 10



PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

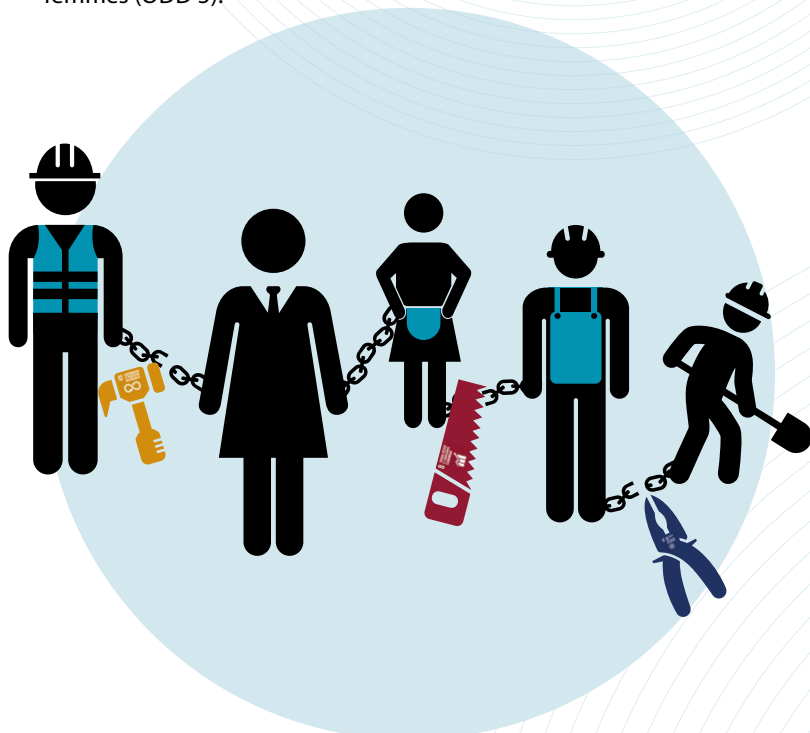


ACCENT SUR LES RÉSULTATS

Les syndicats s'engagent dans le dialogue social et les négociations collectives aux niveaux de l'entreprise, sectoriel et national. Le dialogue social sectoriel permet aux organisations d'employeurs et de travailleurs/euses de conclure des accords qui contribuent au respect des droits du travail, tout en renforçant la compétitivité. Les projets syndicaux de soutien au dialogue social au niveau sectoriel contribuent à l'inclusion et réduisent le risque d'enclencher une spirale négative des conditions de travail et environnementales.³

Le *South African Commercial, Catering and Allied Workers Union (SACCAWU)* est un syndicat représentant plus de 250 000 membres, dont 45% sont des femmes travaillant dans le secteur de la vente en gros et au détail. Soutenu par la Centrale générale des syndicats libres de Belgique (ACLVB-CGSLB), le SACCAWU s'est engagé dans une négociation collective sectorielle avec de grands supermarchés et d'autres entreprises de vente au détail dans lesquels les femmes représentent la grande majorité des travailleurs.⁴ Ces négociations collectives ont abouti à d'importants résultats, dans la mesure où 15 grandes entreprises sur 29 (occupant plus de 300 000 personnes) ont accepté de fixer un nouveau salaire minimum sectoriel (+ 7,3% entre 2016 et 2017), de faire passer les allocations de chômage de 8 à 12 mois et les prestations de maternité de 54% à 66% du salaire.

Ces initiatives contribuent à la protection des droits du travail (ODD 8) et à la promotion de la protection sociale, y compris les salaires (ODD 10), tout en traitant des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes (ODD 5).



RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES



Cible 8 Cible 12 Cible 17



PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

L'essor de l'économie mondiale exige que les syndicats adaptent leurs stratégies vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement mondiales afin d'améliorer les conditions de travail dans divers secteurs. Ces stratégies concernent les entreprises, les gouvernements et la société civile.

Le partenariat stratégique pour la transformation de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'habillement est un programme novateur destiné à améliorer les conditions de travail dans l'industrie du vêtement. Il réunit des experts des syndicats,⁵ des ONG, des gouvernements et la *Fair Wear Foundation* (qui représente des marques et des usines progressistes) afin de faire en sorte que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement s'engagent à améliorer et à garantir des conditions de travail décentes. Dans la province de Java-Ouest (Indonésie), ce partenariat a contribué à la conclusion de conventions collectives multi-entreprises (sur la santé et la sécurité, le temps de travail et le respect des accords salariaux) qui s'appliquent à plusieurs sociétés du même secteur au sein de la région. Le gros avantage de ce partenariat est qu'il permet d'améliorer le travail et la productivité grâce à un dialogue social constructif.

Ce programme contribue directement aux ODD 8 et 12. De plus, grâce à son approche multipartite, il montre comment les syndicats s'engagent réellement dans des partenariats mondiaux en faveur du développement durable (ODD 17).⁶

ORGANISER LES TRAVAILLEURS POUR DES TRANSITIONS VERS LES ÉCONOMIES FORMELLES



Cible 1

Cible 8

Cible 10



ACCENT SUR LES RÉSULTATS



PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE

Plus de 60% des travailleurs/euses du monde (soit environ 2 milliards de personnes) gagnent leur vie dans l'économie informelle et ne bénéficient pas de conditions de travail décentes.⁷ En Afrique, en Amérique latine et en Asie, les syndicats s'efforcent depuis des décennies d'organiser les travailleurs/euses du secteur informel, en défendant leurs droits et en leur garantissant l'accès aux régimes de protection sociale. Ces actions contribuent à la lutte contre la pauvreté et à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en prenant pour référence la Recommandation n° 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Coordonnés par la *Confédération syndicale du Burundi (COSYBU)*,⁸ les syndicats du Burundi ont prôné pendant des années l'inclusion des travailleurs/euses de l'économie informelle dans le dialogue social national et régional. En 2011, ces efforts de plaidoyer ont abouti à la signature de la Charte tripartite nationale sur le dialogue social, qui inclut à la fois le travail formel et informel.⁹ Depuis 2016, la COSYBU défend également l'inclusion dans le nouveau Code du travail d'une classification qui permettrait d'adopter des lois spécifiques sur l'économie informelle et de disposer d'un moyen de pression accru pour améliorer les conditions de travail et les droits des travailleurs/euses du secteur informel.

Pendant de nombreuses années, la *Confédération belge des syndicats chrétiens (ACV-CSC)* a soutenu les mouvements de défense des travailleurs/euses domestiques et leurs syndicats, comme l'*Indian National Domestic Workers Movement (NDWM)* et la *National Domestic Workers Federation (NDWF)*. Tous deux ont obtenu des résultats considérables. Au niveau mondial, ils se sont engagés en faveur de l'adoption d'une convention de l'OIT sur la protection des travailleurs/euses domestiques (convention n° 189 adoptée en 2011). À l'échelle nationale, le NDWTU a contribué à l'extension de l'application de la loi sur le salaire minimum de 1948 aux États d'Assam (2012), de Meghalaya (2014), de Haryana (2015), de Tripura (2016) et de Dadra et Nagar Haveli (2016). Par cette action, la NDWF a réussi à garantir le droit à un salaire minimum à un sixième des travailleuses domestiques en Inde.

Ces efforts réduisent les inégalités dans la société et contribuent à la réalisation de l'ODD 10 et de la cible 1.3 de l'ODD 1 qui concerne l'élimination de la pauvreté grâce à la mise en place de systèmes et de mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national.

Depuis 2008, l'Inde dispose d'une législation spécifique sur la sécurité sociale des travailleurs/euses informel(le)s, mais elle est peu appliquée. Mondiaal FNV (l'organisation de solidarité internationale des syndicats néerlandais) soutient la National Alliance for Social Security, qui rassemble six syndicats indiens, et coordonne les actions de plaidoyer et les campagnes visant à améliorer l'application de la loi, en particulier en ce qui concerne les régimes de retraite. Leurs actions ont conduit à des améliorations du système en vigueur dans plusieurs États. Dans l'Andhra Pradesh, les travailleurs/euses informel(le)s sont désormais représenté(e)s au sein du Conseil des services sociaux et des structures de sécurité sociale ont été développées dans les États du Bihar et du Gujarat.¹⁰

60% des travailleurs/euses du monde travaillent dans l'économie informelle



Rec. OIT 204

CONTRIBUER À LA JUSTICE CLIMATIQUE ET À UNE TRANSITION JUSTE



Cible 1 Cible 8 Cible 10 Cible 13



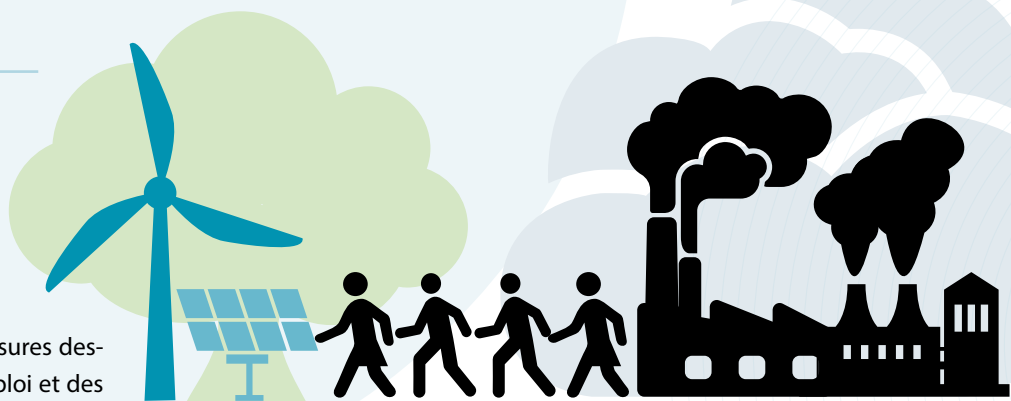
APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE

La «transition juste» désigne à la fois les mesures destinées à réduire l'incidence des pertes d'emploi et des moyens de subsistance et la disparition progressive de l'industrie sur les travailleurs/euses et les communautés et les mesures destinées à créer de nouveaux emplois décents produisant peu d'émissions et à générer des moyens de subsistance ainsi que des communautés saines. Une transition juste signifie donc anticiper les conséquences du changement industriel et optimiser les possibilités de transformation socio-économique. C'est la raison pour laquelle le dialogue social, qui fait intervenir les partenaires sociaux dans les processus décisionnels aux côtés des gouvernements, est un aspect essentiel d'une transition juste.

Le projet intitulé «Changement climatique: Développer les capacités syndicales et des services publics de qualité pour une transition juste (2018-2022)»¹¹ est un exemple de la façon dont les syndicats peuvent engager les gouvernements nationaux dans la voie d'une transition juste.

Ce projet a pour but d'améliorer la compréhension et la formation des syndicats du secteur public par rapport aux défis que représente le changement climatique pour le monde du travail et le développement durable. Les sponsors du projet espèrent améliorer les compétences techniques et organisationnelles des syndicats du secteur public afin de mettre en place un dialogue social efficace, de recenser les éléments clés de la mise en œuvre des engagements nationaux et de fournir des outils analytiques pour évaluer les mesures à prendre. L'objectif ultime est d'intervenir dans les politiques gouvernementales sur le changement climatique en vue de réduire la pauvreté (ODD1), de promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8), de réduire les inégalités (ODD 10) et d'agir pour le climat (ODD 13).

L'Internationale des services publics (ISP) est à l'origine de ce projet et Union to Union – par l'intermédiaire des syndicats suédois *Akademikerförbundet SSR, Vision et Kommunal* – le soutient en Zambie, en Tunisie, au Kenya, au Pérou, en Jamaïque, aux Tonga, à la Dominique et à Antigua et Barbuda.¹⁴



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL



Cible 1 Cible 8 Cible 11



PARTENARIATS POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Le développement local est primordial pour améliorer la création d'emplois et le développement économique et résoudre les problèmes sociaux et les préoccupations environnementales. La participation des syndicats au niveau local permet de créer des synergies et d'établir une collaboration avec les gouvernements et d'autres organisations de la société civile. En outre, la coopération au développement des syndicats favorise la transparence et la responsabilité mutuelle, étant donné que les relations entre les partenaires dépassent le cadre de la coopération internationale.

Depuis 2012, les syndicats dominicains (CASC, CNUS et CNTD) ont mis en œuvre différents projets («Participa Higüey» et «Más Sindicato») sous la houlette des organisations de solidarité italienne et espagnole, l'ISCOS¹⁵ et l'ISCOD.¹⁶ Grâce à ces projets, les syndicats dominicains ont pu partager leurs compétences en matière de dialogue social et de travail décent. Ils ont contribué à renforcer les capacités des dirigeant(e)s de la société civile et à s'attaquer aux problèmes de front, comme les droits à la sécurité sociale des travailleurs/euses de l'économie formelle et informelle. Ce travail a eu des effets bénéfiques sur plus de 6 000 personnes – essentiellement les jeunes, les femmes et les migrant(e)s, sans oublier le personnel municipal et les représentant(e)s élu(e)s. Les syndicats dominicains ont également contribué à la reconnaissance de plus de 250 organisations de la société civile dans un forum participatif destiné à élaborer des politiques de développement local en vue de créer des emplois décents et d'éliminer la pauvreté. Le projet «Más Sindicato» renforce les syndicats en termes d'organisation et de représentation des travailleurs/euses indépendant(e)s et de taux d'employabilité et d'autoentreprise dans les municipalités de Higüey et de Baní, en veillant tout particulièrement à l'inclusion des jeunes et des femmes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les intérêts des travailleurs/euses des deux hémisphères sont inextricablement liés et se traduisent par une volonté commune de bâtir des sociétés plus justes pour tous. Les initiatives des syndicats en matière de coopération au développement revêtent une valeur ajoutée particulière, car elles contribuent aux ODD grâce aux principes de l'efficacité du développement qu'elles mettent en œuvre, en particulier en ce qui concerne la promotion des quatre piliers du Programme sur le travail décent: création d'emplois, droits au travail, protection sociale et dialogue social. Tout cela est reflété dans l'appel mondial des syndicats en faveur de l'adoption d'un nouveau contrat social entre les gouvernements, les entreprises et les travailleurs/euses, avec un socle de protection sociale pour tou(te)s les travailleurs/euses, qui garantira les droits fondamentaux des travailleurs/euses, un salaire de

subsistance adéquat, des lieux de travail sûrs et sains et une limitation du temps de travail.

Les syndicats élaborent leurs actions en échangeant avec différents acteurs (principalement les gouvernements et les employeurs) et sont exposés à l'influence de multiples facteurs en rapport avec l'environnement social et politique dans lequel ils opèrent. Des résultats durables sont donc toujours le fruit de processus constitués de stratégies variées, élaborées et adaptées au fil du temps. Les syndicats s'engagent donc dans des partenariats à long terme qui soutiennent des processus à long terme, fortement axés sur le renforcement des capacités et sur l'organisation des travailleurs/euses, dans le but d'atteindre des résultats concrets et durables.

AFIN DE SOUTENIR LES INITIATIVES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE MENÉES PAR LES SYNDICATS, LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT:

RENFORCER

leur soutien à la contribution des syndicats à la réalisation des ODD;

PROMOUVOIR

le dialogue social en tant que moyen de mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, qui traduira en action les principes de l'efficacité du développement;

SOUTENIR

les capacités organisationnelles des syndicats partout dans le monde, ainsi que leur capacité à engager un dialogue social aux niveaux sectoriel, national et mondial;

PROMOUVOIR

un environnement propice, fondé sur le respect de la liberté syndicale et des droits de négociation collective et sur le droit d'organisation, afin que les syndicats apportent leur contribution au développement durable.

Toutes les notes de bas de pages sont disponibles sur la version en ligne de ce document:

<https://www.ituc-csi.org/international-cooperation-for-sdg>



Mondiaal **FNV**



Cette publication a été élaborée avec l'aide de FNV Mondiaal et de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de CSI/RSCD et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de FNV Mondiaal ou de l'Union européenne.

Le Réseau syndical de coopération au développement est une initiative de la Confédération syndicale internationale
dce@ituc-csi.org | www.ituc-csi.org/development-cooperation
 Twitter: @TUDCN_RSCD | Facebook: @TUDCN.RSCD

- ¹ CSI, Déclaration du 4e Congrès mondial, décembre 2018, disponible à l'adresse: <https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-congress2018-fr.pdf>
- ² Ce document d'analyse repose sur un examen de la littérature et sur les données collectées dans le cadre d'une brève enquête auprès des organisations de soutien à la solidarité syndicale, réalisée entre janvier et mars 2019.
- ³ CSI-OIT, 2017, Le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour le développement durable, Bruxelles-Genève.
- ⁴ Huysse et al. (2014), *Evaluation of the BIS-MSI vzw programme 2012-2014: Synthesis report*, HIVA Leuven ; Rapport de suivi de la CGSLB (2018).
- ⁵ Y compris le *Christelijk Nationaal Vakverbond* (CNV) néerlandais et les syndicats de la *Federatie Nederlandse Vakbeweging* (FNV).
- ⁶ [Strategic Partnership for Garment Supply Chain Transformation 2016-2020](#) (consulté le 20 mars 2019).
- ⁷ OIT (2018), Femmes et hommes dans l'économie informelle: une image statistique (troisième édition) / Bureau international du travail – Genève, OIT, 2018.
- ⁸ La COSYBU est soutenue par la *Confédération belge des syndicats libéraux* (ACLVB-CGSLB).
- ⁹ CSI (2018), La contribution du dialogue social au Programme 2030 – Formaliser l'économie informelle, CSI, Bruxelles, p. 20.
- ¹⁰ Mondiaal FNV (2018), *Social Dialogue: The Basis For Sustainable Development*, FNV Mondiaal.
- ¹¹ <http://www.world-psi.org/en/climate-change-building-trade-union-capacities-and-quality-public-services-just-transition-jamaica>
- ¹² L'ISP est la fédération mondiale des travailleurs/euses des services publics.
- ¹³ *Union to Union* est l'organisation de solidarité internationale des syndicats suédois.
- ¹⁴ Ces deux pays font partie de ce que l'on appelle les petits États insulaires en développement (PEID), qui ont été reconnus comme un groupe distinct des pays en développement depuis le Sommet de la Terre des Nations unies en 1992. Les PEID sont extrêmement vulnérables à des problèmes divers, depuis l'endettement et le chômage jusqu'au changement climatique et à la montée du niveau de la mer.
- ¹⁵ ISCOS est l'organisation de soutien à la solidarité des syndicats de la *Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori* (CISL).
- ¹⁶ ISCOD est l'organisation de soutien à la solidarité de l'*Unión General de Trabajadores* espagnole (UGT).